

## Revue de la presse du 09/07/2014

### ➤ Louafa relève le défi de la compensation

Mohamed Louafa, ministre délégué aux Affaires générales et de la Gouvernance, a hérité de dossiers sensibles en particulier la réforme de la compensation. Celle-ci a été entamée par Najib Boulif. Ce dernier avait lancé l'indexation partielle des prix du carburant mais Louafa est allé plus loin. Depuis janvier 2014, c'est le principe de la vérité des prix qui est appliqué pour l'essence sans plomb et le fioul industriel. Le gasoil sera décompensé de manière progressive. Mais le gaz reste écarté du processus. Pourtant, c'est le produit dont la subvention fait l'objet de détournements par plusieurs activités notamment dans le commerce et l'agriculture. Louafa a également mis de l'ordre dans le circuit de distribution de la farine nationale de blé tendre (FNBT). En revanche, Louafa n'est pas très visible sur son autre étiquette, celle de la gouvernance.

• L'Economiste •

### ➤ Contrat-programme : Les auto-écoles prises en main

Après une longue attente, les auto-écoles ont enfin leur contrat programme. Un document qui vise à remettre de l'ordre dans ce secteur et résoudre les problèmes de l'enseignement de la conduite.

• Le Matin •

### ➤ Taxe aérienne : Aucune compagnie n'a annulé ses vols vers le Maroc

Selon le ministre Délégué au transport, najib Boulif, aucune compagnie aérienne desservant le Maroc n'a jusqu'ici annulé ses vols vers le royaume à cause de la nouvelle taxe aérienne. « Aucune compagnie aérienne desservant le Maroc n'a jusqu'ici annulé ses vols vers le royaume à cause de la nouvelle taxe aérienne sur les billets, entrée en vigueur depuis le 1er avril », a déclaré, mardi, le ministre délégué au Transport Najib Boulif.

• LE360 •

### ➤ Réunion jeudi du Conseil du gouvernement: le programme

Un conseil de gouvernement se tiendra jeudi sous la présidence du Chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane. Au début de ses travaux, le conseil examinera un projet de loi relatif aux mines, ainsi que deux projets de décrets, indique un communiqué du département du chef du gouvernement. Le premier projet de décret définit la composition et les attributions de la commission créée en vertu de l'article 2 du Dahir portant nomination et définition des attributions du Délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion. Le deuxième fixe les conditions d'attribution des primes de renouvellement des taxis de première catégorie. Le conseil examinera, par la suite, un accord relatif à l'extradition des personnes condamnées signé le 1er avril à Rabat entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement italien, ainsi que le projet de loi portant approbation dudit accord. Le Conseil du gouvernement procédera par la suite à l'examen de propositions de nominations à de hautes fonctions, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution.

• Al ahdad Al Maghribia • al Akhbar • al Alam • Assahraa Al Maghribia • h24info.ma • h24info.ma • maghreb arabe presse online •